

Règlement 2026

Ass. Ascona-Locarno Run
Casella Postale 15
6648 Minusio



info@ascona-locarno-run.ch
www.ascona-locarno-run.ch

IG: ascona_locarno_run
FB: AsconaLocarnoRun

1. Date et compétitions :

Samedi 10 octobre 2026

Compétitions programmées :

- « Kids Run » : (course parents-enfants 300 m, 600 m, 1'200 m, 1'800 m) : 15h15.
- « 5 km Sunset Run » : 18h15.

Dimanche 11 octobre 2026

Compétitions programmées :

- « 21 km Half Marathon » (21,0975 km) : 9h10.
- « 10 km Walking&NordicWalking » : 9h30.
- « 10 km Run » : 12h10.

2. Droits d'entrée

2.1 « Kids Run »

CHF 10.- inscription en ligne à partir de la date d'ouverture des inscriptions (date indiquée sur le site web) jusqu'à 30 minutes avant la course (ou indiquée avant le départ de la Kids Run en cas de départ différé) ou directement sur place le 10 octobre 2026 de 13h00 à 14h45.*

2.2 « 5 km Sunset Run »

CHF 25.- inscription en ligne à partir de la date d'ouverture des inscriptions (date indiquée sur le site) au 31 août 2025 jusqu'à 23h59.

CHF 30.- inscription en ligne du 1 septembre 2026 au 9 octobre 2026 jusqu'à 23h59.

CHF 40.- pour l'inscription en ligne à partir du 10 octobre jusqu'à 30 minutes avant la course et inscription sur place le 10 octobre 2026 de 13h00 à 17h45.*

2.3 « 21 km Half Marathon » (21,0975 km)

CHF 50.- inscription en ligne à partir de la date d'ouverture des inscriptions (date indiquée sur le site) au 31 juillet 2026 jusqu'à 23h59.

CHF 60.- inscription en ligne du 1^{er} août 2026 au 09 octobre 2026 jusqu'à 23h59.

CHF 65.- pour l'inscription en ligne à partir du 10 octobre jusqu'à 30 minutes avant la course et inscription sur place le 10 octobre de 13h00 à 19h00 et le 11 octobre 2026 de 7h00 à 8h40.*

2.4 « 10 km Walking & NordicWalking »

CHF 7.- enfants de 0 à 6 ans (nés en 2020 et plus jeunes), dossard et pasta party inclus. A l'exclusion du sac de départ et du T-shirt. Inscription en ligne à partir de la date d'ouverture des inscriptions (date indiquée sur le site) au 11 octobre 2026 à 8h45 ou directement sur place le 10 octobre de 13h00 à 19h00 et le 11 octobre 2026 de 7h00 à 9h00.*

CHF 15.- enfants de 7 à 13 ans (nés entre 2019 et 2013), numéro de dossard, pasta party et sac de départ inclus. A l'exception du T-shirt. Inscription en ligne à partir de la date

d'ouverture des inscriptions (date indiquée sur le site) au 11 octobre 2026 à 08h45 ou directement sur place le 11 octobre de 13h00 à 19h00 et le 11 octobre 2026 de 7h00 à 9h00.*

CHF 30.- inscription en ligne à partir de la date d'ouverture des inscriptions (date indiquée sur le site) au 31 août 2026 jusqu'à 23h59.

CHF 40.- inscription en ligne du 1 septembre 2026 au 9 octobre 2026 jusqu'à 23h59.

CHF 50.- pour l'inscription en ligne à partir du 10 octobre jusqu'à 30 minutes avant la course et inscription sur place le 10 octobre de 13h00 à 19h00 et le 11 octobre 2026 de 7h00 à 9h00.*

2.5 « 10 km Run »

CHF 40.- inscription en ligne à partir de la date d'ouverture des inscriptions (date indiquée sur le site) au 31 août 2026 jusqu'à 23h59.

CHF 45.- inscription en ligne du 1er septembre 2026 au 9 octobre 2026 jusqu'à 23h59.

CHF 55.- pour l'inscription en ligne à partir du 10 octobre jusqu'à 30 minutes avant la course et inscription sur place le 10 octobre de 13h00 à 19h00 et le 11 octobre 2026 de 7h00 à 11h40.*

Le matériel (pack de course, t-shirts, prix, etc.) non collecté pendant les jours de l'événement ne sera pas envoyé à la maison.

* Inscription sur place jusqu'à épuisement des dossards.

3. Date limite d'inscription

Pour toutes les compétitions, l'inscription **en ligne** est ouverte à partir de la date indiquée sur le site web et sera clôturée 30 minutes avant la course.

Les inscriptions après le 9 octobre 2010 (23h59) sont soumises à une majoration de CHF 10.- (sauf les inscriptions à la « Kids Run » et pour les personnes nées en 2013 et plus jeunes pour le « 10 km Walking & Nordic Walking »).

Les inscriptions après le 4 octobre 2026 (23h59) ne donnent pas droit à la personnalisation du dossard à votre nom.

Inscription **sur place** possible le samedi 10 octobre 2026 de 13h00 à 30 minutes avant la course pour les courses du samedi et jusqu'à 19h00 pour les courses du lendemain. Dimanche 11 octobre 2026, les inscriptions sont ouvertes de 7h00 à 30 minutes avant la course.

Inscription sur place jusqu'à épuisement des dossards.

L'organisateur peut fixer une limite au nombre de participants. Dans ce cas, les inscriptions reçues ultérieurement ne pourront pas être prises en compte. Les inscriptions seront enregistrées après réception du paiement.

Les participants peuvent modifier eux-mêmes leur inscription et leurs données personnelles en accédant à leur compte myDatsport à l'adresse <https://myds.datasport.com/>, à l'aide des identifiants choisis lors de l'inscription.

Toute modification entraîne des frais administratifs de CHF 5.00, auxquels s'ajoute l'éventuel ajustement du tarif d'inscription en vigueur au moment du changement.

Aucune différence ne sera remboursée en cas de passage à une course moins chère. En cas de passage à une course plus chère, le participant devra payer la différence de tarif, à condition que le nombre maximum de dossards pour la course choisie n'ait pas été atteint.

Les modifications ne sont acceptées que jusqu'au dimanche 4 octobre 2026 à 23h59. Les demandes reçues après cette date ne seront pas prises en considération. L'organisation se réserve le droit de ne pas accepter de modifications si le nombre maximum de participants prévu pour une course donnée a déjà été atteint.

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier les participants à tout moment et sans remboursement du montant payé, s'ils ont fourni de fausses informations sur les données personnelles au moment de l'inscription.

L'organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de refuser ou de révoquer l'inscription de tout athlète qui, lors d'événements passés ou présents, s'est comporté d'une manière jugée non conforme aux principes d'équité et d'esprit sportif, ou qui a été jugée préjudiciable à l'image de l'événement, au bien-être des autres participants, au public ou au personnel de l'organisation. Cette décision peut être prise à tout moment et sans obligation de motivation.

4. Inscription et mode de paiement

En ligne : via le site web www.ascona-locarno-run.ch avec le lien sur Datasport et en suivant les instructions données pour l'inscription en ligne. Différentes méthodes de paiement sont disponibles : carte de crédit, carte postale, virement bancaire, PayPal, etc.

Sur place : Inscription sur place par paiement en espèces uniquement.

Les frais d'inscription déjà payés ne seront en aucun cas remboursés.

L'inclusion de fausses informations ou de données incorrectes dégage l'organisateur de toute responsabilité. À sa propre discrétion, l'organisateur peut décider d'exclure le participant de l'événement sans rembourser le montant (aussi dans le cas où il est soupçonné que le participant prendra des substances non autorisées avant le départ).

5. Services inclus dans le prix d'entrée :

- **Sac de départ ***
- Diplôme de participation téléchargeable en ligne sur le site de Datasport
- Vestiaires et douches (serviettes et matériel de douche non fournis) le samedi et le dimanche.
- Vestiaire de la Piazza Grande au prix de CHF 2.- (l'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets déposés dans le vestiaire ou laissés sans surveillance ailleurs).
- Échauffement (à la Piazza Grande), uniquement le dimanche
- Service de santé avec poste de premiers secours avancé à l'arrivée + ambulanciers sur le parcours, équipés d'un défibrillateur
- Service de chronométrage Datasport pour toutes les distances et au passage pour le 21 km Half Marathon
- Micro-puce à usage unique
- Un dossard personnalisé à votre nom (pour les personnes inscrites « en ligne » avant le 4 octobre 2026)
- Ravitaillement final à l'arrivée (points de ravitaillement le long du parcours pour les courses du dimanche)
- **Service photographique** Foto Garbani (les photos sont disponibles **gratuitement** après l'événement sur www.fotogarbani.ch)
- **Pasta Party** pour les participants de : « 21 km Half Marathon », « 10 km Run » et « 10 km Walking & NordicWalking »

Le matériel (pack de course, t-shirts, prix, etc.) non collecté pendant les jours de l'événement ne sera pas envoyé à la maison.

*« 10 Km Walking & Nordic Walking » : pour les personnes nées en 2020 et plus jeunes, il n'y a pas de sac de départ ni de t-shirt ; pour les personnes nées en 2013-2019, il y a un sac de départ mais pas de t-shirt.

6. Âge minimum

6.1 « Kids Run » : de 4 à 15 ans. Les enfants âgés de 4 ans et moins (2022 – 2023 -2024) qui sont accompagnés d'un adulte peuvent participer à la course parents-enfants

6.2 « 5 km Sunset Run » : U14 (né en 2014)

6.3 « 21 km Half Marathon » : U18 (né en 2010, selon le règlement de la FTAL)

6.4 « 10 km Walking & NordicWalking » : âge libre (compétition également ouverte aux familles)

6.5 « 10 km Run » : U16 (né en 2012).

7. Catégories

7.1 Catégories 21 km Half Marathon :

Catégories féminines:

WU18+WU20	2007 - 2010
W20	1997 – 2006
W30	1987 - 1996
W40	1977 - 1986
W50	1967 – 1976
W60	1907 - 1966

Catégories hommes:

MU18+MU20	2007 - 2010
M20	1997 – 2006
M30	1987 - 1996
M40	1977 - 1986
M50	1967 - 1976
M60	1907 - 1966

7.2 Catégories 10 km Run :

Catégories féminines:

WU16+WU18+	
WU20	2007 - 2012
W20	1997 – 2006
W30	1987 - 1996
W40	1977 - 1986
W50	1967 – 1976
W60	1907 - 1966

Catégories hommes:

MU16+MU18+	
MU20	2007 - 2012
M20	1997 – 2006
M30	1987 - 1996
M40	1977 - 1986
M50	1967 - 1976
M60	1907 - 1966

7.3 Catégories « Kids Run » :

Course parents-enfants :

Les enfants nés en 2022 – 2023 - 2024 peuvent être accompagnés d'un parent.

Catégorie enfants :

Enfants nés en 2021.

Catégories féminines:

U8 2019 - 2020
U10 2017 - 2018
U12 2015 - 2016
U14 2013 - 2014
U16 2011 - 2012

Catégories hommes:

U8 2019 - 2020
U10 2017 - 2018
U12 2015 - 2016
U14 2013 - 2014
U16 2011 - 2012

Les U14 et U16 courront ensemble.

8. Collection de dossards

Sur la Piazza Grande de Locarno : samedi 10 octobre 2026 de 13h00 à 19h00 et dimanche 11 octobre 2026 de 7h00 jusqu'à 15 minutes avant la compétition.

9. Contrôles antidopage

Ils peuvent être effectuées à tout moment. Les règles actuelles de Swiss Olympic en matière de dopage s'appliquent à ces compétitions. En participant, les coureurs se soumettent au règlement antidopage de Swiss Olympic et reconnaissent la compétence exclusive de la Commission disciplinaire pour les cas de dopage de Swiss Olympic et du Tribunal arbitral du sport (TAS) à Lausanne, à l'exclusion des tribunaux ordinaires (voir www.antidoping.ch).

10. Heures de départ

10.1 « Kids Run » : départ à 15h15 le samedi 10 octobre 2026.

- **Course parents-enfants** : 15h15
- **Catégorie enfants** : 15h30
- **Catégorie U8** : 15h45
- **Catégorie U10** : 16h00
- **Catégorie U12** : 16h15
- **Catégorie U14 et U16** : 16h30

10.2 « 5 km Sunset Run » : départ à 18h15 le samedi 10 octobre 2026.

10.3 « 21 km Half Marathon » : départ à 9h30 le dimanche 11 octobre 2026.

10.4 « 10 km Walking & Nordic Walking » : départ à 9h15 le dimanche 11 octobre 2026.

10.5 « 10 km Run » : départ à 12h10 le dimanche 11 octobre 2026.

Les participants sont priés de se présenter au départ au moins **10 minutes** avant le début de leur course.

11. Délais

L'événement se déroulera selon le règlement de l'Association suisse d'athlétisme. L'organisateur se réserve le droit de faire des exceptions.

Temps limite pour le « 21 km Half Marathon » : 2h : 40'.

12. Fournitures

12.1 « Kids Run » : à la ligne d'arrivée

12.2 « 5 km Sunset Run » : à la ligne d'arrivée

12.3 « 21 km Half Marathon » : (intercalé) tous les 5 km environ et à l'arrivée.

12.4 « 10 km Walking & Nordic Walking » : au km 5 approx. et à l'arrivée.

12.5 « 10 km Run » : au km 5 approx. et à l'arrivée.

13. Chronométrage

Service de chronométrage par Datasport avec puce électronique, jetable, intégrée dans le dossard. Le dossard doit être ouvert, bien visible à l'avant et porté sur la poitrine. Les temps de passage seront enregistrés et reportés dans les classements.

14. Classements

Les classements seront mis à jour en temps réel pendant l'événement ; ils peuvent être consultés en ligne sur notre site www.ascona-locarno-run.ch.

15. Prix et cérémonie de remise des prix/récompenses

15.1 « Kids Run » : Tous les participants recevront une médaille à l'arrivée de chaque course. Les prix non retirés resteront la propriété de l'organisateur.

15.2 « 5 km Sunset Run » : des prix seront décernés aux trois premiers du classement général masculin et féminin. Les prix non collectés resteront la propriété de l'organisateur.
Cérémonie de remise des prix le 11 octobre 2025 à 19h15.

15.3 « 21 km Half Marathon » : Des prix seront attribués aux trois premiers de chaque catégorie selon les catégories indiquées au point 7 du présent règlement. Des prix seront également décernés aux trois premiers du classement général masculin et féminin du "21 km Half Marathon". Les prix non retirés resteront la propriété de l'organisateur.
Cérémonie de remise des prix le 11 octobre 2025 à 13h00.

15.4 « 10 km Run » : des prix seront attribués aux trois premiers de chaque catégorie selon les catégories indiquées au point 7 du présent règlement. Des prix seront également décernés aux trois premiers du classement général masculin et féminin. Les prix non retirés resteront la propriété de l'organisateur.
Cérémonie de remise des prix le 11 octobre 2026 à 13h30.

16. Assurance

A payer par les participants/ Les participants sont libres de souscrire une assurance. L'organisation décline toute responsabilité en cas de blessure, accident, dommage ou vol (concours).

17. Vestiaires / Douches / Garde-robe

Les vestiaires et les douches sont situés près du Pal EXPO à Locarno (au gymnase SPAI Peschiera, via alla Peschiera, Locarno) et sont dûment indiqués.

Des toilettes sont disponibles dans la zone de départ et sur le parcours.

Un garde-robe est disponible dans la zone de départ où vous pouvez laisser vos affaires au prix de CHF 2.-. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets déposés au vestiaire ou laissés sans surveillance ailleurs.

18. Validité

La manifestation « Ascona-Locarno Run 2026 » est organisée selon les directives de la Fédération suisse d'athlétisme www.swiss-athletics.ch.

Aucun certificat médical ou adhésion à la fédération n'est requis pour participer à la « Ascona-Locarno Run 2026 » ; toutefois, en s'inscrivant, chaque participant confirme « qu'il est en bonne santé physique, qu'il est apte à participer à la course et qu'il en a la confirmation médicale ». La responsabilité des organisateurs de la « Ascona-Locarno Run » est en tout cas exclue.

Le « 21 km Half Marathon » est valable pour le **championnat tessinois sur route**.

Le « 10 km Run » est valable pour le **championnat tessinois sur route**.

Le parcours de la « 21 km Half Marathon » **est homologué** par Swiss Athletics. Le parcours est homologué au niveau international.

Le parcours de la « 10 km Run » **est homologué** par Swiss Athletics.

19. Animaux

Les animaux ne sont pas admis aux compétitions de la Ascona-Locarno Run.

20. Protection des données

En suivant les directives suivantes, chaque participant

- autorise les organisateurs de l' « Ascona-Locarno Run » à utiliser et/ou publier et/ou imprimer toutes leurs photos et/ou images directement liées à l'événement ;
- autorise les organisateurs de l'événement à transmettre leurs données personnelles au photographe officiel de l'événement. Chaque concurrent peut s'opposer expressément à cette transmission de données en adressant une demande (lettre recommandée) aux organisateurs ;
- Il autorise également la publication par les organisateurs et/ou leurs partenaires des résultats officiels sous forme imprimée ou numérique.

En détail

20.1 Déclaration de protection des données

Les dispositions suivantes s'appliquent à l'utilisation de vos données personnelles pendant la « Ascona-Locarno Run ».

20.2 Quelles sont les données que nous traitons ?

Pour que votre inscription soit valable, vous devez remplir tous les champs marqués d'un *. En plus de vous-même, vous pouvez également enregistrer d'autres personnes. Dans ce cas, nous considérons que vous êtes autorisé à enregistrer ces tiers. Si des coureurs mineurs sont inscrits par des tiers, l'organisateur suppose que le consentement des représentants légaux a été obtenu. En cas d'inscription en ligne, votre adresse électronique est obligatoire pour la confirmation de votre inscription et pour toute question supplémentaire que nous pourrions avoir. En outre, l'indication de votre numéro de téléphone portable et de votre adresse électronique vous permettra de recevoir des informations sur l'événement dans les meilleurs délais.

L'utilisation des données personnelles est régie par la déclaration de protection des données (www.ascona-locarno-run.ch/data-protection). Le coureur s'engage à mettre les données personnelles de tiers à la disposition de l'organisateur uniquement si ceux-ci ou leurs représentants légaux connaissent la déclaration de protection des données applicable et sont autorisés à le faire conformément à la loi sur la protection des données applicable. L'organisateur peut à tout moment exiger du participant qu'il prouve l'existence de ces conditions - en particulier le consentement de tiers - dans un délai déterminé et peut par ailleurs se retirer de tout contrat sans autre forme de procès.

20.3 Traitement de vos données personnelles

Nous utilisons les services d'une société externe spécialisée pour assurer le succès de l'événement et pour stocker et gérer numériquement vos données. Cette société traite vos données personnelles en notre nom et sur une base confidentielle.

Les entreprises qui travaillent pour nous dans le cadre de l'organisation et de la réalisation des événements, du traitement des inscriptions (en ligne, hors ligne), de la gestion des données des participants, de l'enregistrement des temps, de la compilation des résultats, du traitement des numéros de départ, du recrutement des participants et du traitement des informations et des données, travaillent en notre nom et uniquement à nos fins. Conformément à la loi, nous sommes

tenus de surveiller le traitement des données par ces entreprises et de les obliger à ne pas traiter les données à leurs propres fins ou à les transmettre à des tiers.

Selon la société de chronométrage, tous les coureurs doivent ouvrir un compte auprès de cette société. Les déclarations de protection des données et les conditions générales de l'entreprise concernée (Datasport AG <https://www.datasport.com>) s'appliquent au traitement des données comptables.

20.4 Autorisation de traitement des données

Avec votre inscription, vous autorisez les organisateurs à publier votre nom, prénom, date de naissance, lieu de résidence, numéro de dossard, temps de course et rang de la course. Cette autorisation est valable pour la publication sur internet ainsi que dans divers médias (journaux, télévision, télétexte et annonces faites par le speaker de la course).

Les films et les photos pris pendant l'événement peuvent être utilisés à la télévision, sur Internet, sur nos canaux publicitaires, dans des magazines et des livres sans aucun droit de compensation de la part du concurrent individuel.

21. Photographies

En s'inscrivant, le participant (et, s'il est mineur, son représentant légal) autorise expressément l'organisation à acquérir, respectivement faire acquérir par des tiers en son nom, et à publier des photographies et des vidéos qui le représentent (même en gros plan). En particulier, la publication et la reproduction par l'organisation et ses partenaires et sponsors sur tout support (internet, médias sociaux, médias, journaux, télévision, magazines, livres, panneaux d'affichage, flyers, etc.) à des fins informatives, documentaires, promotionnelles et/ou publicitaires sont autorisées. Le participant comprend et accepte que des photographies et des vidéos de lui puissent être diffusées dans le monde entier.

Le participant n'a droit à aucune compensation ou rémunération pour les photos ou vidéos de lui. Si un participant révoque son consentement, il est tenu d'indemniser tout dommage résultant de cette révocation (par exemple, les coûts du matériel publicitaire déjà imprimé, les coûts de retrait et de remplacement des images, ...). Le participant doit toutefois être conscient que les images déjà publiées dans la presse écrite ne peuvent plus être récupérées et que les images publiées sur Internet sont rapidement copiées, partagées et sauvegardées sur de multiples supports, où elles ne peuvent plus être effacées.

22. Annulation de l'événement

Dans le cas où l'événement doit être annulé par les organisateurs :

- en raison d'un cas de force majeure (par exemple, des catastrophes naturelles, y compris des inondations) ;
- en raison de troubles, d'événements de guerre, d'attaques terroristes, ou
- si une autorité (qu'elle soit municipale, cantonale ou fédérale) doit interdire l'événement (pour des raisons d'ordre public et/ou de santé), ou
- pour d'autres motifs graves (y compris les motifs énumérés ci-dessus, si les organisateurs décident, contrairement aux autorités, d'annuler l'événement) ;

Les frais d'inscription ne seront pas remboursés ou reconnus l'année suivante. Est également exclu tout remboursement d'autres dépenses liées à l'événement (par exemple, hébergement, voyage, absence du travail). L'assureur de l'organisation ne remboursera aucun montant aux participants.

Les participants sont libres de souscrire une assurance.

23. Renonciation à la responsabilité :

Le participant, en s'inscrivant et en acceptant par conséquent le présent règlement, déclare assumer tous les risques et dommages résultant de sa participation aux courses (par exemple, santé, accidents, chutes, contacts/collisions avec des véhicules, avec d'autres participants, bénévoles, spectateurs et autres, phénomènes liés aux conditions météorologiques, au revêtement de la route, etc.) Il exonère donc expressément l'organisateur et les personnes et partenaires impliqués dans l'organisation de l'événement sportif de toute responsabilité pour tout dommage résultant de la participation aux événements.

L'organisateur décline toute responsabilité envers les spectateurs et les tiers.

24. Modifications du règlement

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment pour des raisons qu'elle juge appropriées pour une meilleure organisation de la course. Tout changement sera communiqué aux participants ou sera publié sur le site www.ascona-locarno-run.ch.

25. Validité du règlement

Dans le cas où une ou plusieurs clauses de ce règlement seraient invalides, inefficaces ou contraires à la loi, la validité, la légalité et l'efficacité des autres clauses ne seront en aucun cas affectées ou compromises, à condition que les autres clauses ne modifient pas substantiellement la relation entre les parties.

26. Droit et juridiction

Le présent règlement et le contrat entre les parties sont soumis au droit suisse, tandis que tout litige survenant entre les parties à leur sujet sera soumis à la juridiction du tribunal de Locarno-Campagna.

Aux fins du règlement des différends ou en cas de problèmes d'interprétation ou de différences entre les versions linguistiques, la version Italienne prévaut.

L'organisateur de l'événement est l'Association Ascona-Locarno Run.